

Le 22 mai 2020

Par courriel et SDÉ

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 5211
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

Objet : Révision du critère A-10 par le NPCC : Demande de retrait de certaines installations de transport du registre
Votre référence: R-4120-2020 / Notre référence : R060647

Chère consoeur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »), fait suite à sa réponse à la demande de renseignements n^o 1 de la Régie de l'énergie déposée le 14 mai dernier. Dans cette dernière, il indiquait à la Régie avoir transmis un courriel à l'ensemble des entités visées pour les informer de la demande et leur demander de lui communiquer tout commentaire relatif à celle-ci d'ici le 21 mai 2020.

Au terme de cette échéance, le Coordonnateur informe la Régie avoir reçu les commentaires de l'entité Rio Tinto Alcan inc. par l'entremise d'une communication datée du 15 mai 2020 adressée directement à la Régie. Il a également reçu en même date une correspondance de l'Association Québécoise de la Production d'Énergie Renouvelable indiquant que ses membres n'avaient identifié aucun enjeu particulier, courriel joint à la présente correspondance.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

p.j.

Gagnon, Josée

De: ndy@aqper.com
Envoyé: 15 mai 2020 14:59
À: >Coordonnateur de la fiabilité
Cc: jfsamray@aqper.com
Objet: AQPER - RE: Demande de retrait de certaines installations de transport du registre suivant la révision du critère A-10 par le NPCC (Dossier Régie R-4120-2020)

Courriel provenant de l'externe
ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien de ce courriel, assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de confiance.

Bonjour,

Au nom des membres de l'AQPER, je vous remercie pour cette opportunité d'émettre nos commentaires sur la « Demande de retrait de certaines installations de transport du registre suivant la révision du critère A-10 par le NPCC (Dossier Régie R-4120-2020) ».

Après avoir pris connaissance des documents, aucun enjeu particulier n'a été identifié par nos membres en ce moment.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Merci,
Norbert



Norbert V. Dy
Analyste - Énergies renouvelables
276, rue Saint-Jacques, suite 807, Montréal (Québec) H2Y 1N3, CANADA
Téléphone : 514 281-3131 x3
ndy@aqper.com | www.aqper.com

AVIS : Le présent message n'est destiné qu'à la personne ou à l'entité à qui il est adressé et peut contenir des renseignements de nature privilégiée et confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu ou encore la personne chargée de remettre ce message au destinataire prévu, veuillez nous en aviser immédiatement. Toute diffusion, distribution ou reproduction des renseignements contenus dans ce message ou des documents qui lui sont joints est strictement interdite.

NOTICE: This message is intended only for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged and confidential. If the reader of this message is not the intended recipient or the person responsible for delivering the message to the intended recipient, please notify us immediately. Any disclosure, distribution or copying of this message or the information contained herein or attached hereto is strictly prohibited.

De : Giannuzzi, Giuseppe [2] <giannuzzi.giuseppe2@hydroquebec.com>

Envoyé : 14 mai 2020 11:45

À : >Coordonnateur de la fiabilité <fiabilite@hydro.qc.ca>

Objet : Demande de retrait de certaines installations de transport du registre suivant la révision du critère A-10 par le NPCC (Dossier Régie R-4120-2020)

Aux entités inscrites au registre des entités visées proposé;
À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC);
Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC);
Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC;
À la Régie de l'énergie du Québec.

Le Coordonnateur invite les entités inscrites au registre des entités visées à prendre connaissance de la demande de retrait de certaines installations de transport du registre suivant la révision du critère A-10 par le NPCC ([Dossier R-4120-2020](#)) et fournir leurs commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca au plus tard le 21 mai 2020 à 12h.

Pour toutes questions à ce sujet, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à : fiabilite@hydro.qc.ca.

Cordialement,



Coordonnateur de la fiabilité

Direction principale, Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau

Courriel : fiabilite@hydro.qc.ca

Site internet : <http://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/>
